

Sujet : [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE PROJET EOLIEN DE MESSAC

De : Ch Nouhet <nouhet@gmail.com>

Date : 02/05/2023 15:47

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour

Veillez trouvez en PJ le courrier que j adresse au commissaire enquêteur suite mon passage ce matin en mairie de messac .

Bonne réception .

CH NOUHET

— Pièces jointes : —

COMMIS2.docx

30 octets

Mr Christophe NOUHET

17130 Messac

OBJ : ENQUETE PUBLIC PROJET EOLIEN MESSAC

Monsieur le commissaire enquêteur

Dans le cadre de la seconde enquête publique du projet éolien de Messac, je viens vers vous pour exprimer de nouveau notre ferme opposition à ce projet destructeur.

En effet après plusieurs batailles que nous avons menées nous avons obtenu déjà 2 victoires : une 1 ère avec un avis négatif du commissaire enquêteur lors de la 1ere enquête public et une seconde victoire plus mitigée en cours administrative d'appel de Bordeaux.

La cour a annulé l'autorisation le 30 aout 2021 et donné un sursis de 12 mois afin de produire des éléments complémentaires, on ne peut pas dire que le promoteur ait été réactif, on peut constater que ce délai a été plus que doublé afin de présenter les éléments demandés par la cour ...

Il n'est à l'évidence pas simple de contrecarrer nos arguments en faveur d'un refus d'autorisation ...

Mais gagner des victoires ne nous présage pas de gagner la guerre, c'est pourquoi je vais tenter de convaincre de nouveau d'émettre un avis défavorable pour cette nouvelle enquête publique.

1/ Le paysage et la saturation visuelle

Nous sommes Chez Bailloux les plus près des éoliennes du projet, à savoir 533 m pour la plus proche et 3 éoliennes sur 4 à moins de 1000 m...,

Dans l'étuded'impact PV 50 de l'étude paysagère volet paysagé 181 il est noté :

« Il y a une modification sensible du paysage quotidien et note un effet de miniaturisation des trames végétales et bâtie. Depuis les jardins privatifs la végétation et les éléments bâtis filtrerons efficacement les vues vers les éoliennes. Même si l'enjeu es moyen l'impact est Fort »

Prise de vue

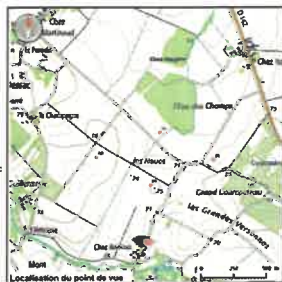
Date: 14/03/2016

Coordonnées Lambert 93 (mètres)
X : 441 609
Y : 6 476 028

Orientations : NB°

Distance de l'éolienne la plus proche : 465 m

Projection du panorama : cylindrique



PV50 – Hameau Chez Bailloux - Mértignac

4 éoliennes d'une hauteur en bout de pale de 150 m (hauteur du rotor 85 m)

Etat existant
En limite Nord du hameau de Chez Bailloux, les vues sont ouvertes sur des cultures.

Visibilité des éoliennes
L'implantation en quadrilatère sera lisible, avec la perception du recul entre E4 et E1. Les éoliennes ont une hauteur apparente forte.

Impact paysager
Il y a une modification sensible du paysage quotidien et on note un effet de juxtaposition sur les trames végétales et bâties. Depuis les jardins privés, la végétation et les éléments bâtis attirent efficacement les vues vers les éoliennes. Même si l'effet est moyen, l'impact paysager est fort.



Photomontage 60x30°



Je pense que le rédacteur de cette petite légende a omis de se rendre sur place pour constater que depuis notre jardin privatif il n'existe aucune végétation et éléments bâtis entre notre habitation et les éoliennes, la seule végétation se résume par intermittence à des cultures de tournesols de céréale type blé orge ou actuellement du colza hauteur de culture maximum 1,5m pour masquer des engins de 150 A 180 m de haut , je vous laisse juge ;

D'ailleurs le commissaire enquêteur de la 1ère enquête publique avait pris la précaution de se rendre sur place à son initiative et a pu le constater.

On peut par conséquent mettre en doute certaines études d'impact et que certains rédacteurs ne se rendent pas sur place ;

Ils rédigent de leurs bureaux citadins.

Je vous invite d'ailleurs à vous rendre sur place si vous le souhaitez pour évaluer la situation.

Pour résumer et compléter, si ce projet aboutit nous aurons en face de notre jardin d'agrément 4 éoliennes à moins de 1500 m sans aucun écran végétal et bâti, et une douzaine à moins de 4 km en pleine face que l'on verra sans aucun doute car elle mesurent 180m .

Je rappelle simplement que l'académie de médecine préconise une distance minimum de 1500m, on en est bien loin.

Je ne parle pas des nombreux litiges sur la santé animale et humaine qui sont relevés et toujours en instruction sur l'ensemble du territoire ..

2/ La Biodiversité

La cour d'appel de Bordeaux a annulé l'autorisation d'implantation d'éolienne tant elle ne comporte pas la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées.

Celle-ci doit être délivrée en principe par la préfecture et en connaissance de cause ;

Je suis très surpris et en même temps je me pose des questions :

En effet nous avons reçu le 13 avril 2023 un avis d'enquête publique :

« Il sera procédé du **mardi 2 mai au mardi 6 juin 2023 inclus**, soit une durée de 36 jours, dans la commune de Messac à une enquête publique sur le dossier de demande de dérogation « espèces et habitats protégés » et les éléments complémentaires à l'étude d'impact présentés par la sté ENERGIE EOLIENNE DE MESSAC pour le projet de parc éolien. »

La préfecture rédige pour le PUBLIC un avis qui nous laisse 18 jours avant le début de l'enquête pour étudier avaler et digérer un dossier qui comporte plus de 50 dossiers contenant pour certains plus 100 pages ;

Dans cet avis il résume : DEMANDE DE DEROGATION « espèces et habitats protégés » et

Il ne nous aura pas échappé que la bonne formulation aurait été :

DEROGATION A L'INTERDICTION DE DESTUCTION D'ESPECES PROTEGEES !!

En effet cette formulation prête à confusion et dissimule l'objet même de destruction, cela manque de transparence vis avis d'un public non averti .

Je ne vais pas lourdement insister, concernant la biodiversité un avis émane des services de l'état à travers le conseil national de la protection de la nature ;

Autant je peux émettre un avis sur les impacts visuel et paysager concernant le projet, mais je laisse aux experts bien plus compétents et aguerris que moi soumettre un avis sur la biodiversité.

Vous retrouverez donc au milieu des 54 fichiers du site de la préfecture un AVIS motivé du CNPN rédigé par un expert indépendant de haut vol dont la conclusion est sans appel.

AVIS DEFAVORABLE

Nous avons donc bien compris que ce projet n'est pas le bienvenu pour ces espèces protégées, la préfecture ne doit donc pas délivrer cette dérogation.

3 / Une majorité de communes voisine directement impactés ont émis un avis défavorable.

En effet, MERIGNAC, VANZAC, BRAN, LEOVILLE, CHATENET, VIBRAC, TUGERAS SAINT MAURICE

Notre président de la république disait en janvier 2020 :

16 JANVIER 2020

Emmanuel Macron à Pau – Le consensus sur l'éolien est en train de s'affaiblir dans notre pays

“La capacité à développer massivement de l'éolien, il faut être lucide, elle est réduite”“Le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays”“Je regarde les choses comme vous, telles qu'elles se passent du territoire, on ne peut pas l'imposer d'en haut”Des phrases extraites de la déclaration d'Emmanuel Macron à Pau le 14 janvier 2020

Notre 1ere ministre : Elisabeth BORNE

Elisabeth BORNE, Ministre de la Transition Écologique et Solidaire, s'exprimait devant le Sénat en ces termes : « *Il y a des emplacements de parcs éoliens en Co visibilité avec des monuments historiques. Je ne comprends même pas comment on a pu arriver à ces situations. On a des territoires dans lesquels on a une dispersion de petits parcs de taille et de forme variable qui donnent une saturation visuelle, voire une situation d'encerclement autour de certains bourgs qui est absolument insupportable.* »

BRAN encerclé BRAN sinistré .

Notre député Raphaël Gérard :

Je me réjouis de l'avis défavorable concernant le projet éolien à Messac.
J'avais déjà fait savoir mon opposition dans le cadre de l'enquête publique lancée au niveau local.

Si je souscris évidemment à la nécessité de créer les conditions favorables à une transition énergétique en milieu rural compte tenu du défi climatique qui se pose à nous, je regrette la multiplication de projets éoliens de petites tailles dans le secteur de la Haute-Saintonge, que ce soit à Baignes, à Nieul le Virouil, à Allas Bocage, sans qu'une stratégie d'ensemble ne soit construite en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. Les réalités géographiques du territoire de Haute-Saintonge ne me semblent pas propices à l'installation de parcs éoliens. (Source Facebook);

Notre Maire. :

Notre maire est lui-même opposé au développement éolien en haute Saintonge si l'on s'en réfère au document qu'il a signé des élections départementales.

POSITION DES CANDIDATS A L'ELECTION DEPARTEMENTALE
SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN INDUSTRIEL EN HAUTE SAINTONGE

Nom, Prénom : SEGUIN Bernard

Candidat aux élections départementales des 20 et 27 Juin 2021 sur le canton de
..... LES TROIS MONTS

Me déclare être

- ~~Favorable*~~
- Défavorable *

Au développement de l'éolien industriel en Haute Saintonge

Fait à HESSAC, le 10 juin 2021

Nom, Prénom SEGUIN Bernard

Signature



**Rayer la mention inutile*

Pour conclure vous l'avez compris nous sommes fermement opposés à ce projet et nous mèneront toutes les batailles pour gagner la guerre.

CHRISTOPHE NOUHET

MESSAC
MERIGNAC

